



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

MAIRIE DE PERREUX

Séance du 6 décembre 2018

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	18
PRESENTS	13
VOTANTS	16
DATE DE CONVOCAION	
29 novembre 2018	
DATE D’AFFICHAGE	
20 DEC. 2018	
Codification : 7.5	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le 20 DEC. 2018 et publication du 20 DEC. 2018	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	

L'an deux mille dix-huit, le **six décembre**, le Conseil Municipal, dûment convoqué le **vingt-neuf novembre deux mille dix-huit**, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

**Etaient présents :** Jean-Yves BOIRE, Christian MATRAS, Fabienne STALARS, Christine VALADE, Bernard PLACE, Patrick DUCROS, Christian LAREURE, Chantal SAVARINO, André ALEX, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET (arrive à 20h25) et Julia WILMET.

**Absents avec excuse :** Samuel CATELAND donne pouvoir à Marcel DUMAS

Maryline PHILIPPE-HENRIQUES donne pouvoir à Patricia PERRET (à partir de 20h25)

Antoine DUPIN donne pouvoir à Christine VALADE

**Absents sans excuse (= sans pouvoir) :** Yvette HILMEYER-JOBERT-POLETTE

Jérôme RACINE

**Secrétaire élue pour la durée de la séance :** Fabienne STALARS

**OBJET : 2018-069 : demande de subvention auprès du Département de la Loire au titre du programme voirie 2019**

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver une demande de subvention auprès du Département de la Loire au titre du programme voirie 2019.

En effet, il s'agit d'obtenir une subvention au taux communal de 30 % pour les travaux sur la voirie communale. Ces travaux consistent en la réfection de plusieurs voies communales dégradées, pour un montant prévisionnel de 115 632 euros TTC (96 360 euros HT).



*(Handwritten signature of Jean-Yves Boire)*

Copie de réception - Ministère de l'Intérieur  
12-214201709-20181206-2018-069-DE

Copie certifiée exécutoire  
Réception par le préfet : 20/12/2018  
Affichage : 20/12/2018

Où cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De solliciter** le Département de la Loire pour obtenir une subvention au titre du programme voirie 2019.
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tous documents et actes afférents.
- **D'affecter** la recette correspondante au compte 1323 de la section d'investissement du budget général.

Ainsi fait et délibéré,  
Ont signé au registre tous les membres présents,  
Copie certifiée conforme,

**A PERREUX, le 12 décembre 2018**



Le Maire,

Jean-Yves BOIRE